

2009-2010  
**RÈGLEMENT**

Appel régional à candidatures ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 29 avril 2009

### 1. OBJECTIFS

Les mobilités de Master s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les étudiants francophones à l'extérieur de leur pays, dans ou en dehors de leur région, et leur permettent d'accomplir une partie de leur cursus universitaire :

- niveau Master 1 (Maîtrise ou équivalent) : mobilité Sud<sup>1</sup> – Sud<sup>1</sup> ;
- niveau Master 2 (DEA, DESS ou diplôme équivalent) : mobilité Sud<sup>1</sup> – Sud<sup>1</sup> ou mobilité Sud<sup>1</sup> – Nord<sup>2</sup>.

ATTENTION : Les bourses ne peuvent **en aucun cas** être attribués pour des mobilités entre **deux** universités du **Nord<sup>2</sup>** (ex : entre la France et le Canada, ou entre la Suisse et la Belgique...)

Les dossiers de candidature à télécharger à partir de la page Internet du Bureau Asie – Pacifique :  
<http://www.auf.org/regions/asia-pacifique/>

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le (la) candidat(e) doit :

a) pour toutes les mobilités de Master :

- être francophone,
- être régulièrement inscrit(e) (pour les étudiants) ou en activité (pour les jeunes enseignants) dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Asie-Pacifique membre de l'AUF.
- solliciter une mobilité dans le cadre d'un champ disciplinaire expressément prévu par l'AUF (cf liste annexe 1),
- produire l'ensemble des pièces demandées : diplômes, attestations officielles, relevé des notes,.....
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis,
- déclarer sur l'honneur toute prise en charge financière autre que celle demandée par l'AUF.

b) pour les mobilités de **Master 1** ( maîtrise ou diplôme équivalent) :

- avoir moins de 30 ans (au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures),
- choisir un établissement d'accueil **obligatoirement** situé dans un pays du Sud<sup>1</sup> et y obtenir son inscription.

c) pour les mobilités de **Master 2** (DEA, DESS ou diplôme équivalent) :

- avoir moins de 40 ans (au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures),
- choisir un établissement d'accueil situé dans un pays du Sud<sup>1</sup> et y obtenir son inscription. Les établissements situés au Nord<sup>2</sup> pourront toutefois être acceptés par défaut si des établissements du Sud<sup>1</sup> ne peuvent assurer la formation souhaitée. De plus, pour le Canada, seules les candidatures pour un DESS seront examinées.

**Les établissements doivent :**

a) pour les **deux** établissements (accueil et d'origine) :

- être situés dans deux pays différents,
- être membres de l'AUF

b) pour l'établissements **d'accueil** :

- justifier de sa capacité à organiser la formation sollicitée,

c) pour l'établissements **d'origine** issu de la région **Asie – Pacifique** :

- transmettre au Bureau Asie-Pacifique de l'AUF les dossiers de ses étudiants candidats,
- en proposer un classement en fonction de ses priorités (ce classement, qui ne s'impose pas à l'AUF, constitue néanmoins une indication),
- reconnaître officiellement la formation offerte par l'université d'accueil.

**A noter : les formations de Masters francophones déjà soutenues par l'AUF (exemple : Master Droit de la coopération économique à Hanoi, Master de Médecine tropicale à Vientiane etc ...) ne sont pas concernées par cet appel et font l'objet de procédures particulières.**

### 3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidats font valider leur dossier par leur établissement d'origine qui, dans le cas de candidatures multiples, procède à leur classement, assorti d'un avis motivé. Les dossiers de candidatures sont transmis aux Antennes du Bureau Asie-Pacifique de l'AUF (cf. liste des antennes dans le documents de présentation). Après examen de leur recevabilité, les dossiers seront soumis à la sélection de la **Commission régionale d'experts**.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par mise en ligne des listes d'admission sur le site internet du Bureau Asie-Pacifique (<http://www.auf.org/regions/asia-pacifique/>). Les admis sont avertis par courrier à l'initiative des Antennes concernées.

<sup>1</sup> Pays en dehors de l'Union européenne et pays hors Amérique du Nord.

<sup>2</sup> Pays de l'Union européenne, y compris les DOM-TOM et pays situés en Amérique du Nord.

#### 4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité pédagogique du dossier (notes, motivation, avis du Doyen et du plus haut responsable de l'établissement),
- pour les étudiants des filières universitaires francophones : la procédure de sélection doit intégrer dans sa définition l'avis motivé du jury international et de l'établissement d'origine donné à l'occasion des soutenances des mémoires de fin d'études en français.
- les objectifs recherchés par le candidat,
- le flux de mobilité :
- pour les étudiants de **Master 1** : mobilités sud-sud (entre 2 universités du Sud<sup>1</sup>),
- pour les étudiants de **Master 2** : priorité aux mobilités sud-sud (entre 2 universités du Sud<sup>1</sup>) ou aux mobilités sud-nord (d'une université du Sud<sup>1</sup> vers une université du Nord<sup>2</sup>),
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement des universités et des pays du Sud<sup>1</sup>,
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers),
- la dimension francophone du projet et/ou les projets particulièrement retenus par l'AUF.

#### 5. MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Les bourses sont accordées pour une durée de **un à deux semestre(s) académique(s)**, soit pour une durée maximale de 10 mois. Cette durée ne peut être morcelée, ni prolongée ni interrompue, (sous peine de remboursement de la bourse en cas de non-respect des clauses). **La période de mobilité est arrêtée par l'Agence universitaire de la Francophonie qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du boursier(ère).**

#### 6. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF ET OBLIGATIONS DU BOURSIER

##### LES BOURSES ACCORDEES COMPRENENT EXCLUSIVEMENT ET AU MAXIMUM

un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du (de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer le voyage de son pays d'origine au pays d'accueil, et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge) ;

une **indemnité mensuelle forfaitaire d'entretien** établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la bourse accordée et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du (de la) boursier(ère).

une **indemnité forfaitaire d'installation** versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le(la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation ;

une **assurance maladie**, accident, rapatriement, prise en charge par l'AUF (cette assurance n'exonère pas le boursier de souscrire à l'assurance étudiante obligatoire dans les établissements). Le (la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis pour se rendre et résider pendant toute la durée de sa bourse dans le pays d'accueil

A l'expiration de la bourse, le (la) boursier(ère) est tenu(e) de produire le diplôme éventuellement obtenu et de remettre un rapport (compte-rendu d'études, appréciation du séjour et intérêt pour la Francophonie), dans un délai de deux mois (un exemplaire à l'AUF, un à l'établissement d'accueil et un à l'établissement d'origine).

Toutes les autres dépenses (frais de scolarité, droits d'inscription, logement, visa, vaccination...) **sont à la charge du (de la) boursier(ère)** ;

Le (la) boursier(ère) s'engage à **financer par ses propres moyens** d'éventuels droits d'inscription levés par les établissements d'accueil;

##### LES OBLIGATIONS DU (DE LA) BOURSIER(ERE)

Le (la) boursier(ère) s'engage à respecter le présent règlement, le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de sa bourse;

Le (la) boursier(ère) s'engage à répondre au questionnaire d'évaluation qui lui sera transmis à la fin de la période de soutien financier;

Le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire;

Le (la) boursier(ère) s'engage à respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil;

**7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

**ATTENTION : Le dossier doit obligatoirement être envoyé aux antennes du Bureau Asie – Pacifique de l'AUF le 29 avril 2009 au plus tard. Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de **demande de bourse** de formation Master dûment complété et signé.
- un curriculum vitae actualisé avec une photo d'identité.
- une copie traduite certifiée conforme du dossier de scolarité universitaire (avec notamment une copie du dernier diplôme obtenue et relevé des notes de 2 dernières années,...)
- l'attestation d'accord du responsable direct dans l'établissement d'origine, approuvant le programme d'études projeté dans l'établissement d'accueil. Joindre le programme des enseignements que le candidat se propose de suivre.
- l'attestation d'inscription pour l'année en cours (2008/2009) pour l'étudiant(e). Pour l'enseignant(e), une copie de la décision du recrutement en qualité d'enseignant(e).
- copie des diplômes ou certifications de langue française (DELF B2 de préférence).
- l'attestation de pré-inscription à la formation pour l'année de mobilité (2009/2010) émanant du Responsable du Master. A défaut, notamment dans le cas des universités du Nord, une attestation ou un courrier émanant du Service des Relations internationales ou du Responsable du Master accusant réception du dossier de candidature de l'étudiant (N.B : **l'attestation d'admission** précisant le début et la fin des cours et de la soutenance sera exigée avant la mise en route du boursier).

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être traduites et certifiées en français.**

**L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement son rejet.**

**ATTENTION : Ce dossier complet doit être envoyé en 2 exemplaires (1 original et 1 copie) aux Antennes du Bureau Asie – Pacifique de l'AUF. Celui-ci doit être reçu dans nos bureaux le 29 avril 2009 au plus tard.**

**AUCUNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE NE SERA ACCEPTÉE APRÈS L'ENVOI DU PRÉSENT DOSSIER**

## ANNEXES AU REGLEMENT

ANNEXE N°1 : LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES		
CHAMPS DISCIPLINAIRES		CODES
SCIENCES DE LA VIE	<b>Santé et recherche biomédicale</b> : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
	<b>Biologie animale et recherches vétérinaires</b> : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
	<b>Biologie végétale et recherches agronomiques</b> : biologie, génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
SCIENCES DE LA MATIERE	<b>Sciences physiques et mathématiques</b>	21
	<b>Sciences chimiques</b>	22
	<b>Sciences de l'Univers</b> : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR	<b>Connaissance et gestion des ressources naturelles</b> : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
	<b>Agro-alimentaire et Génie des Procédés</b> : transformation des produits animaux et végétaux	32
	<b>Téledétection et applications</b>	33
	<b>Électronique et Génie électrique</b>	34
	<b>Mécanique et Génie des Matériaux</b>	35
	<b>Énergie et Génie des Procédés</b>	36
	<b>Génie linguistique</b>	37
	<b>Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication</b> : informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	<b>Langues et Humanités</b> : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
	<b>Sciences économiques</b>	42
	<b>Sciences de gestion</b>	43
	<b>Sociologie</b> : démographie...	44
	<b>Anthropologie</b>	45
	<b>Sciences juridiques</b> : droit public, droits fondamentaux	46
	<b>Sciences juridiques</b> : droit de l'environnement	47
	<b>Science politique</b>	48
	<b>Géographie et aménagement</b> : villes, urbanisme, transports,...	49
	<b>Sciences juridiques</b> : droit privé et des affaires	51
	<b>Sciences du tourisme</b>	52

## ANNEXE N°2: LES COORDONNEES ET LA LISTE DES CONTACTS DES IMPLANTATIONS DANS LA REGION ASIE - PACIFIQUE

<p><b>Bureau Asie - Pacifique</b> 21, rue Lê Thanh Tong, Hanoi - VIËTNAM Téléphone : (844) 3 824 7382 Télécopie : (844) 3 824 7383 <b>Internet</b> : <a href="http://www.auf.org/regions/asie-pacifique/">http://www.auf.org/regions/asie-pacifique/</a></p> <p>Pays : Cambodge, Chine, Inde, Laos, Vanuatu, Vietnam</p>	<p>M. Pierre LE MIRE, Directeur régional</p> <p>M. Stéphane GRIVELET, Directeur délégué aux Programmes Courriel : <a href="mailto:stephane.grivelet@auf.org">stephane.grivelet@auf.org</a></p> <p>Mme LE Thi Minh Hong, Correspondante régionale du Programme de mobilités. Courriel : <a href="mailto:le.thi.minh.hong@auf.org">le.thi.minh.hong@auf.org</a></p> <p>Mme NGUYEN Thi Thuy Nga, Assistante de programme chargée du suivi des filières et de la mise en place des mobilités du Nord (Vietnam) Courriel : <a href="mailto:nguyen.thi.thuy.nga@auf.org">nguyen.thi.thuy.nga@auf.org</a></p> <p>Mme NGUYEN Thi Thanh Huyen, Chargée de Relations Universités – Entreprises, et du suivi des bourses de stage professionnel. Courriel : <a href="mailto:nguyen.thi.thanh.huyen@auf.org">nguyen.thi.thanh.huyen@auf.org</a></p> <p>Mme HOANG Thi Van Anh, Assistante de programme, chargée du suivi des appels régionaux. Courriel : <a href="mailto:hoang.thi.van.anh@auf.org">hoang.thi.van.anh@auf.org</a></p>
<p><b>Centre d'Accès à l'Information de Danang</b> Salle A133, Bâtiment A Ecole polytechnique - Université de Danang 54, rue Nguyen Luong Bang, Hoa Khanh-Lien Chieu, Danang Da Nang – VIETNAM Téléphone : (84 511) 3732 795</p>	<p>M. NGUYEN Le Duc Huy, Responsable du CAI, chargé du suivi et de la mise en place des mobilités du Centre (Vietnam) Courriel : <a href="mailto:nguyen.le.duc.huy@auf.org">nguyen.le.duc.huy@auf.org</a></p>
<p><b>Antenne de Ho Chi Minh ville</b> 31 Nguyễn Văn Mai - Quận.3 Ho Chi Minh-Ville – VIETNAM Téléphone : (84.8) 3 8 27 23 55 Télécopie : (84.8) 3 8 27 23 56</p>	<p>M. Michel LE GALL, Responsable de l'Antenne. Courriel : <a href="mailto:michel.le-gall@auf.org">michel.le-gall@auf.org</a></p> <p>M. Gilbert PALAORO, Coordinateur du suivi des Filières du Sud – Vietnam Courriel : <a href="mailto:gilbert.palaoro@auf.org">gilbert.palaoro@auf.org</a></p> <p>Mme. Bui Thi Tuong Van, Assistante de programme chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Sud (Vietnam) Courriel : <a href="mailto:bui.thi.tuong.van@auf.org">bui.thi.tuong.van@auf.org</a></p>
<p><b>Antenne de Vientiane</b> Faculté d'Ingénierie et d'Architecture BP 7451, Vientiane – LAOS Téléphone : (856 21) 31 46 99 Télécopie : (856 21) 31 46 98</p>	<p>Monsieur Bernard VANTHOMME, Responsable de l'Antenne Courriel : <a href="mailto:bernard.vanthomme@auf.org">bernard.vanthomme@auf.org</a></p> <p>Mme. Villy Pradith, Assistante de direction, chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Laos. Courriel : <a href="mailto:villy.pradith@auf.org">villy.pradith@auf.org</a></p>
<p><b>Antenne de Phnom Penh</b> Blvd. Confédération de la Russie Rez-de-chaussée du bâtiment A Institut de technologie du Cambodge B.P. 2365 - Phnom Penh -Cambodge Téléphone : +855 23 883 135 Télécopie : +855 23 883 130</p>	<p>Madame Marie-Hélène LE GOFF, Responsable de l'Antenne Courriel : <a href="mailto:marie-helene.legoff@auf.org">marie-helene.legoff@auf.org</a></p> <p>Mlle. Khov SOKCHEA, Assistante de direction, chargée du suivi et de la mise en place des mobilités du Cambodge Courriel : <a href="mailto:sokchea.khov@auf.org">sokchea.khov@auf.org</a></p>
<p><b>Antenne de Port Vila</b> BP 277, Port Vila – VANUATU Téléphone : (678) 24 264 Télécopie : (678) 23 276</p>	<p>Monsieur Sébastien D'ORNANO, Responsable du Campus numérique Francophone (CNF) Courriel : <a href="mailto:sebastien.dornano@auf.org">sebastien.dornano@auf.org</a></p>